

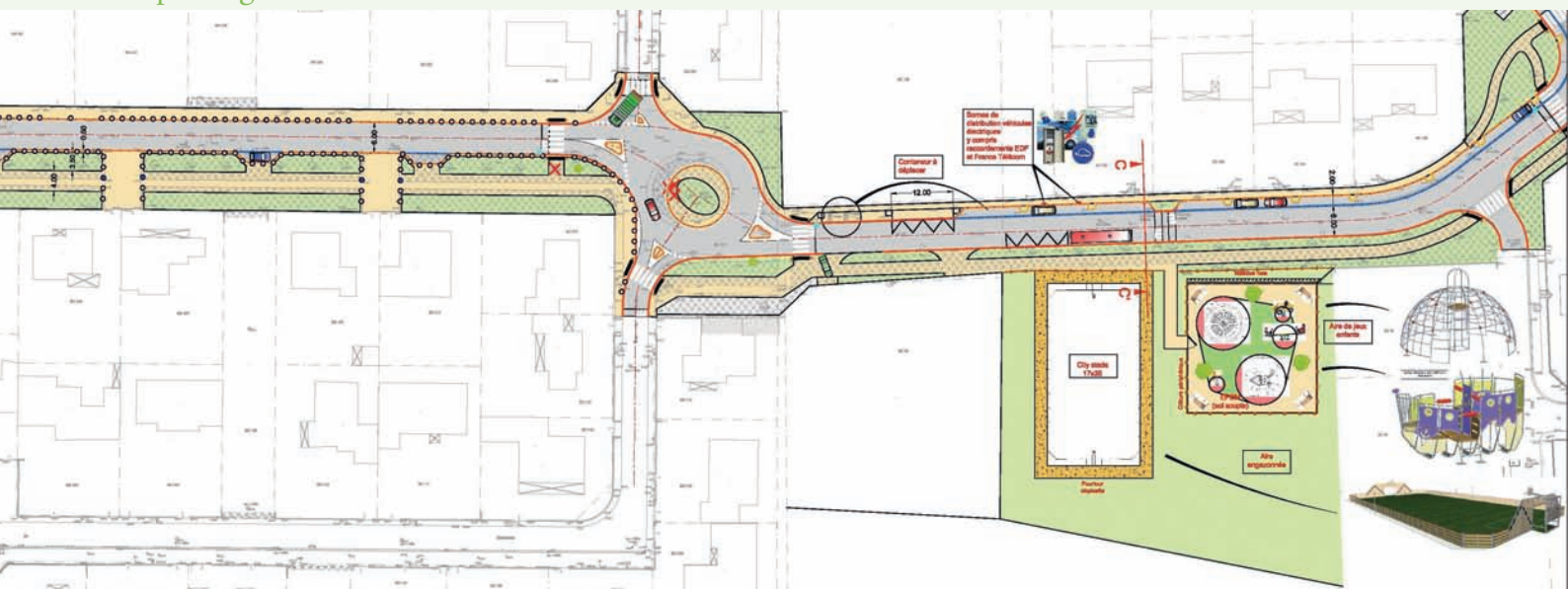


PROJET AMÉNAGEMENTS :

Avenue de l'Europe Chemin Saint-Montange et le lac

Le réaménagement vise à améliorer et à apporter une respiration, un cadre de vie plus agréable pour les habitants. La réflexion porte également sur la sécurisation et la création d'une circulation douce de l'avenue de l'Europe.

La création d'un City Park devrait également donner une véritable identité au quartier. Ce projet d'un espace familial, accessible et étendu au périmètre du lac Saint Montange fera du quartier du Golf un site privilégié de la commune.



L'avenue de l'Europe "Sécuriser et favoriser la mobilité douce"

- Réaménagement de l'avenue de l'Europe et du chemin de Saint-Montange,
- sécuriser la circulation sur l'avenue et créer un espace de socialisation,
- création d'un cheminement piéton et cycliste (circulation douce) avec une visualisation au sol d'un bout à l'autre de l'avenue de l'Europe soit 1700 mètres de voirie,
- création de stationnements le long de la voie,
- modification du carrefour
- mise en place de mobilier urbain (bornes sphériques) qui évite le stationnement sauvage sur les espaces verts sans déparer les sites paysagés.

Lac de Saint Montange

“Se donner le temps et les moyens pour faire de cet espace un lieu écologique durable”

- Promotion du site et ouverture au public (l'espace doit être redessiné pour que le stationnement et l'accueil soit différencié),
- stabilisation et agrandissement des berges,
- mise en valeur du patrimoine arboré (ormes et chênes pédonculés d'une grande valeur écologique),
- les frondaisons joueront un rôle d'écran végétal,
- mise en place de mobilier,
- création de pontons de pêche pour les personnes à mobilité réduite.

Création d'un City Park (multisports) et d'un square pour enfants

“Une aire de jeu et de détente pour les enfants, un espace multisports dans un environnement serein”



Photos non contractuel



Plus d'infos :

Service communication & cadre de vie
communication@mairie-vedene.fr ou 04 90 23 76 65

Les phasages du projet

Phase 1 : en 2011 chemin de Saint Montange

Busage du fossé (filiole du Vallon), élargissement de la voie et création d'une circulation douce (zone piétonne et cyclable). Sécurisation des passages piétons par la création de plateaux traversant à chaque grande intersection. Le carrefour Saint Montange sera aménagé en giratoire par le Conseil général de Vaucluse.

Phase 2 : en 2012 city stade, aire de jeux et chemin Saint Montange ouest

Une précision est apportée concernant ce lieu, il sera clos par des filets pare-balls, mais ouvert à tous. L'aire de jeux sera sécurisée avec un sol souple. Le chemin de Saint Montange verra un renforcement de ses rives et la création d'une placette de retournement dans son extrémité ouest.

Phase 3 et 4 : en 2013 / 2014 avenue de l'Europe

Bornes sphériques : ce mobilier urbain a été présenté pour exemple, mais le mobilier devra empêcher le stationnement sur les espaces verts. Tout au long de la voie, création d'une voie mixte piétonne et cyclable de 2m50 en béton désactivé.



Remarques des administrés du lotissement :

La présentation du projet a été faite devant une soixantaine de riverains (environ). À l'issue de celle-ci un compte rendu a été distribué à l'ensemble des riverains du quartier concerné par le réaménagement.

Il a été proposé à chacun de soumettre des remarques et propositions.

Sur l'ensemble des habitants, six personnes se sont manifestées et ont émis des remarques :

Les points négatifs :

- Revoir la largeur des trottoirs sur l'avenue de l'Europe,
- réétudier le stationnement,
- replanter de la végétation, les arbres ayant été coupés les riverains aimeraient que l'on replante des arbustes,
- ne pas mettre de bornes sphériques le long de la route,
- craintes de nuisances sonores aux abords du lac et du City Stade.

Les points positifs :

- Création d'un giratoire sur la départementale 53 qui sécurisera l'entrée dans le lotissement,
- implantations d'une aire de jeux pour enfants et d'un City Stade,
- aménagement d'espaces verts,
- aménagement du lac de Saint-Montange en lieu de loisirs ouvert,
- création de ponton de pêche pour les personnes à mobilité réduite.

L'ensemble de ces remarques ont été entendues et certaines ont pu être intégrées dans la révision du projet.